

économique, c'est d'investir notamment dans cette région.

À ce stade, pour le site Arcelor de Marchin, hormis les contrats temporaires qui pourraient ne pas être prolongés, il n'y a pas de licenciements secs annoncés, mais les rencontres entre direction et syndicats sont en cours. En outre, le site de Marchin est Seveso ; il est donc essentiel, dans l'intérêt de la population et de l'environnement, de veiller à ce qu'il soit sécurisé et soit sous surveillance. Ce volet fait également partie des points d'attention qui seront abordés par les représentants des travailleurs dans le cadre des rencontres avec la direction d'ArcelorMittal.

L'objectif déclaré du groupe en termes de calendrier est de réorganiser la production déjà pour le mois de janvier. Toutes les questions liées à la pérennisation des activités et des emplois seront néanmoins posées par les représentants des travailleurs avec qui l'on garde un contact permanent, même si, je le rappelle, je n'interfère pas dans les négociations préalables à toute restructuration.

Je reste évidemment disponible tant pour les représentants des travailleurs que pour la direction du groupe, s'il s'agit de rechercher des pistes de solutions en faveur du maintien de l'emploi et des activités. Je mettrai tout en œuvre, le cas échéant, avec le FOREm, pour accompagner les travailleurs éventuellement impactés.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - J'entends la confirmation qu'il n'y aurait pas de licenciements secs, mais bien des reclassements. C'est une bonne nouvelle. J'entends aussi que la Wallonie se place au côté des travailleurs dans ce dossier et je m'en réjouis également. Sur ce site de Marchin, vous avez raison, l'électrozingage connaît des périodes plus difficiles, mais il était possible de développer des produits alternatifs. Cela aurait pu être fait à Marchin, cela n'a visiblement pas été la volonté de l'entreprise, alors que les travailleurs le demandaient. On peut évidemment le regretter et cela me rend extrêmement inquiet pour l'avenir.

Je suis heureux d'entendre que vous faites preuve de volontarisme par rapport à la situation générale dans le bassin hutois. J'espère que l'on pourra mobiliser l'ensemble des forces vives de la Wallonie et de la Région pour véritablement trouver et travailler à la mise en place d'un avenir économique industriel pour la région hutoise, parce que l'on sait que des enjeux très importants qui s'annoncent au cours des prochaines années. J'interrogerai par ailleurs également votre collègue Willy Borsus tout à l'heure pour évoquer cette question. Il faut unir les forces sur ce sujet.

(M. Disabato, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION CHEZ ORCHESTRA PRÉMAMAN »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évolution de la situation chez Orchestra Prémaman ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, avant la crise sanitaire, nous avons déjà eu l'occasion d'analyser ou d'évoquer la situation compliquée de l'enseigne Orchestra Prémaman et j'aurais voulu à ce stade faire à nouveau le point de la situation avec vous. En effet, un jugement du Tribunal de commerce de Montpellier est intervenu et a écarté l'offre de reprise d'un groupe saoudien, et désigné M. Pierre Mestre, le fondateur de l'enseigne, comme repreneur en France.

Selon la presse, son offre prévoit la reprise d'une série de magasins en Belgique. Plus récemment, ai-je lu depuis la rédaction de ma question, un choix avait été posé sur 11 magasins et non sur l'ensemble, et singulièrement d'ailleurs en Wallonie, puisque Orchestra Prémaman se retire finalement en quelque sorte de la Flandre. Ce nombre pourrait être encore revu, j'espère pas à la baisse.

J'ai cependant lu que les travailleurs français comptent faire appel de ce jugement, ce qui prolonge d'une certaine manière encore l'incertitude pour les travailleurs belges et singulièrement les travailleurs wallons des enseignes des magasins qui seraient pérennisés en Wallonie.

Avez-vous des renseignements, des informations plus précises sur le nombre de magasins qui seraient finalement conservés en Wallonie ?

Quelles sont les implications de la désignation de M. Pierre Mestre comme repreneur pour les enseignes wallonnes de la marque, selon les informations en votre possession ?

Comment la situation évoluerait-elle pour les travailleurs actuels et qui sont dans l'angoisse ?

Quel est l'agenda, selon vous et les informations que vous avez à disposition, avec cet appel du jugement notamment ?

Quand pensez-vous que les salariés belges de l'enseigne sortiront enfin de la situation d'incertitude dans laquelle ils sont plongés depuis plusieurs mois ?

Je suis conscient que c'est beaucoup de questions, mais j'attends avec impatience vos réponses pour autant que vous ayez des informations.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, le dossier Orchestra Prémaman est effectivement un dossier très préoccupant, et surtout pour les travailleurs et les travailleuses.

Le siège de l'entreprise est situé à Bruxelles. C'est pour cela qu'Actiris est le service public de l'emploi compétent pour la mise en place de la Cellule pour l'emploi et la coordination des actions d'accompagnement proposées par les travailleurs. Le partage des informations avec les autres services publics se fait, quant à lui, dans le cadre de Synerjob qui est l'organe de concertation dont j'ai déjà parlé ici, qui réunit le FOREm, le VDAB et l'opérateur de la Communauté germanophone et Actiris bien entendu.

La possibilité de déposer une offre au tribunal de commerce pour une reprise totale ou partielle d'Orchestra Prémaman devait rentrer au 22 juin, 16 heures. Une seule offre a été rentrée. C'est NewOrch.

Au siège de l'entreprise à Montpellier, le jugement confirmant la désignation du groupe d'investisseurs NewOrch, dont fait partie M. Mestre, a fait l'objet d'un appel par le conseil d'entreprise d'Orchestra, en raison du déménagement du siège de l'entreprise à Arras.

Nous avons toutefois la confirmation que M. Mestre a bien remis une offre au juge belge pour le maintien de dix magasins en Wallonie et deux au Grand-Duché de Luxembourg.

Une audience extraordinaire est prévue aujourd'hui pour examiner l'offre de NewOrch. Si toutes les parties prenantes ne peuvent être présentes, il y aurait alors un report au 8 juillet.

Cette date pourrait toutefois changer en fonction de deux éléments : l'appel introduit en France et les disponibilités du juge, me dit-on.

La décision du tribunal sera communiquée une semaine après et le transfert pourra alors se faire entre Orchestra et NewOrch. La reconnaissance de la faillite aura lieu dans la foulée et un curateur sera nommé pour décider du calendrier relatif à l'envoi des C4.

À ce jour, 10 magasins et leurs 116 travailleurs seraient donc repris par Pierre Mestre sous l'enseigne NewOrch.

Cela veut dire que ce sont concrètement les magasins de Charleroi-Couillet, de Gosselies, de Wavre,

de Rocourt, de Bonnelles, de Zaventem, de Drogenbos, d'Anderlecht, de Marche et de Libramont qui est toujours en franchise.

La situation évolue de manière différente pour les travailleurs dans les magasins déjà fermés où là les travailleurs sont en chômage pour force majeure et dans les magasins en liquidation qui fermeront bientôt où les travailleurs sont aussi mis en chômage. Les 10 magasins qui resteront ouverts bénéficient pour le moment d'un réapprovisionnement de marchandises tant en puériculture qu'en textile.

Je suis l'évolution de la situation avec la plus grande attention et je m'assurerai que chaque travailleur impacté sera accompagné au mieux.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Merci pour toutes ces informations. Vous étiez drôlement bien documentée avec des informations que je n'avais pas et notamment en ce qui concerne la liste des magasins. J'avais noté Tubize dans les communes éventuellement impactées. Vous ne l'avez pas citée dans la liste, si je ne m'abuse, mais je lirai la réponse.

Merci pour votre attention à ce dossier qui est d'importance. Cent seize travailleurs par ci, 116 travailleurs par là, cela commence à bien faire.

(M. Legasse, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES NÉGOCIATIONS AVEC LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES SUR L'AVENIR DES
POSTES DU PROGRAMME DE TRANSITION
PROFESSIONNELLE (PTP) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les négociations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'avenir des postes du Programme de transition professionnelle (PTP) ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

Mme Greoli (cdH). - Madame la Ministre, lors de la commission du 2 juin, vous nous annonciez une bonne nouvelle, puisqu'il s'agissait en fait d'un accord trouvé dans le Gouvernement, au sein du Gouvernement wallon, pour pouvoir conserver les postes PTP.